

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du mercredi 18 avril 2018 à 18 h 45

PRESENTS : GUICHON Gilles, BLADE Anne, ROY Josiane, MEYNET Francine, BORGHINI Yves, SIBELLAS Christophe.

ABSENTS EXCUSES : PIQUET Serge, BELZUZ Jean-Claude donne pouvoir à SIBELLAS Christophe. BONIN Robert donne pouvoir à GUICHON Gilles

ABSENT : FERNANDES Raoul.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROY Josiane

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h45.

Le compte-rendu du conseil en date du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Proposition du budget voté par chapitre qui se résume de la façon suivante :

EXPLOITATION

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Charges général	52 101.50	Excédent reporté	5 824.21
Charges personnel	65 611.88		
Atténuations prod.	4 500.00		
Amort.	1 493.63	Opé. Entre sections	1 711.88
Autres Ch. gestion	48 740.00	Prod.des services	35 600.00
Charges financières	16 000.00	Impôt, taxes	109 748.00
Charges excep.	250.00	Dotations	35 998.00
Virement Section INVESTISSEMENT	23 470.56	Autres prod.	23 285.48
TOTAL	212 167.57		212 167.57

Pour l'élaboration du budget communal 2018, Monsieur le maire et son conseil ne souhaitent pas d'augmentation des taux d'imposition 2018 qui restent identiques à 2017 soit :

TAXE D'HABITATION : 8,95 %
TAXE FONCIERE BATI : 21,16 %
TAXE FONCIERE NON BATI : 43,44 %

INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	LIBELLE	RECETTES
Dépenses imprévues	29 708.64	Solde exécution	145 431.45
Opération d'ordre	1 711.88	Virement de la Section Fonctionnement	23 870.56
Opération patrimoniales	15 938.00	Produits de cessions	210 000.00
Dotations fonds divers	253.00	Opé.ordre	1 493.63
Rbt emprunt	28 803.72	Dot.fonds divers	250.00
Immo.incorp	1 000.00	Subvention d'investissement	6 500.00
Immo.corp.	210 130.40		
Immobilisations en cours	100 000.00		
TOTAL	387 545.64		387 745.64

La section d'investissement est présentée en sur-équilibre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018.

Vote :

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF CAMPING 2018

Proposition du budget voté par chapitre qui se résume de la façon suivante :

EXPLOITATION

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Déficit Reporté	42 997.95		
Charges général	14 165.66		
Charges personnel	0.00	Vente, prest.services	88 483.79
Amort.	30 983.80	Autres produits	0.92
autres charges gestion	779.00	Prod.excep.	500.00
Charges excep.	58.30		
TOTAL	88 984.71		88 984.71

INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	LIBELLE	RECETTES
Dépenses Imprévues	68 487.21		
Op. d'ordre	3 165.00	Excédent reporté	41 068.15
Immo Incorporelle	305.00	Op d'ordre	
Immo Corporelle	94.74	Amort.	30 983.80
TOTAL	72 051.95		72 051.95

La section d'investissement est présentée en sur-équilibre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE le budget primitif 2018.

Vote :

Oui : 7

Non : 0

Abstention : 1

SUBVENTION AU CLUB DE TENNIS DE DORTAN

4 enfants de la Commune de Chancia sont licenciés au club de tennis de Dortan.

La Commune propose de subventionner le club de tennis à hauteur de 100 € pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention au club de tennis de 100 € budgétisée au chap. 65, article 6573.

SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE JEAN ROSTAND

Des enfants de la Commune participent au voyage scolaire en Espagne organisé par le collège Jean Rostand, la Commune propose de le subventionner à hauteur de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention au Collège Jean Rostand de 100 € budgétisée au chap. 65, article 6573.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Concernant le bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif de CHANCIA/BOURG établi par le Conseil Départemental, la situation est médiocre.

Concernant le bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif de CHANCIA/LA RAVIERE établi par le Conseil Départemental, la situation est acceptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport.

AVENANT CONVENTION SIDEC – RAPPORT D’ACTIVITE 2017 – TARIFICATION 2018

Le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté, et de l’État, afin d’assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

Dans le cadre de ses missions, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de son Service Informatique et Technologies de l’Information et de la Communication (SITIC) à disposition de ses membres, pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l’intégration de l’outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité (intranet, mise en réseau des services municipaux, mises en réseau des communes membres d’une communauté, systèmes d’information géographique) ou la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, systèmes d’information territoriaux).

La mise à disposition de services procède en l’espèce d’une démarche de coopération intercommunale, guidée par la solidarité territoriale, se traduisant par une péréquation financière dans l’établissement des tarifs des services, et une facturation générale en dessous du coût de revient effectif du service en cause pour les petites communes.

La tarification 2018 des différents services du SITIC, dont la mise à disposition est proposée.

La mise à disposition, de manière totale ou partielle, des « départements ou sous-services » du SITIC (IDG, SIG, SYS, TICE...) est ainsi proposés aux collectivités adhérentes. La consistance de chacun de ces services figure dans la tarification 2018.

Conformément aux dispositions de l’article L. 5721-9 du CGCT, la commune doit rembourser au SIDEC les frais de fonctionnement du service, lesquels comprennent les charges de personnel, fournitures, coût de renouvellement des biens, contrats de services rattachés (autres...).

Les coûts forfaitaires de ces différents services figurent dans le catalogue joint. Le remboursement effectué par la Collectivité fait l’objet d’un versement annuel. Il fait l’objet, le cas échéant, d’une régularisation par rapport au cout réel de fonctionnement constaté à la fin de chaque année, lequel est calculé à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisés des modifications prévisibles des conditions d’exercice de l’activité au vu du budget primitif de l’année, indicé en fonction du nombre d’habitants de la collectivité en cause par rapport au nombre d’habitants de l’ensemble des collectivité bénéficiaires de la mise à disposition.

Le coût unitaire pour les missions particulières a été établi à partir des dépenses du dernier exercice, actualisées des évolutions prévisibles des conditions d’exercice des activités par le service. Conformément à la délibération n°1857 du Comité Syndical réuni le 25 mars 2017, ce coût unitaire est de 230 €. Il sera annuellement actualisé au plus tard le 30 juin de l’année N+1 sur la base du compte administratif de l’année N. Le remboursement des frais s’effectue à la fin de chaque intervention, et le cas échéant avec une régularisation au minimum chaque année.

La convention est conclue pour une durée d’un an à compter de sa prise d’effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l’objet d’un renouvellement exprès.

Par une délibération 18 avril 2018, la commune de Chancia a adhéré aux services du Service Informatique et TIC du SIDEC et a conclu avec le SIDEC une convention idoine.

Le SIDEC ayant adopté un nouveau modèle de convention pour la mise à disposition de son SITIC, il est proposé à la commune de Chancia d'adhérer à la nouvelle proposition du syndicat mixte, en signant un avenant aux conventions précitées, ayant pour objet :

- La résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC ;
- L'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC.

Dans ce cadre rénové, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant..

PROJET REGIONAL DE SANTE - PRS

Conformément à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a élaboré, en concertation avec tous les acteurs régionaux, au cours des 16 derniers mois, le Projet régional de santé (PRS).

Tel que le prévoit le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016, le PRS est désormais soumis, pour avis, à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), aux Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), à la Préfète de région, aux collectivités territoriales de la région et au Conseil de surveillance de l'agence entre le 5 février et le 6 mai 2018. Cette consultation règlementaire préalable à l'adoption du PRS s'adresse donc à vous, maire et président(e) d'EPCI.

En parallèle, les huit Conseils territoriaux de santé (CTS) sont également sollicités entre le 5 février et le 20 mars 2018 pour donner un avis complémentaire au regard des spécificités de leur territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner :

Un avis favorable pour :

- Améliorer la prévention, notamment auprès des personnes les plus démunies,
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées – à mobilité réduites,
- Organiser l'offre de santé de proximité,
- Faciliter l'accès aux soins non programmés pour le désengorgement des urgences via les maisons médicales de garde, les MS pluridisciplinaires,
- Garantir l'accès à la médecine d'urgence en moins de 30 min.

Un avis favorables

- Aux parcours santé
- Développement de la télémédecine de l'e-santé (échange de données de santé),
- Dossier médical personnalisé sur carte vitale,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Un avis défavorable :

- Pour la fermeture de structures, de lits,

Sous réserves : financement à détailler.

SUGERE de développer la médecine itinérante via les camping-cars aménagés en cabinets médicaux pour permettre aux personnes peu mobiles d'accéder aux soins, couplée à la

livraison de médicaments à domicile via les nouvelles technologies (transmission de l'ordonnance du cabinet mobile à la pharmacie du secteur qui livrera les médicaments dans la journée).

QUESTIONS DIVERSES

- **GUILLEMIN** : Devis n° 307 – Réalisation d'un mur en bloc à bancher et d'un drain à l'atelier communal.

 - **Compte rendu** réunion du 9 mars à la présentation des travaux de reprise d'un affaissement de chaussée sur la route départementale 295 : Fermeture de la route de Montcusel pour une durée minimale de 3 mois.

 - **ESTJ** : Engagement pour les solidarités territoriales jurassiennes 2016-2018 pour :
 - Petit patrimoine : ok
 - Voirie : ok si classée (faire une demande de classement à la DDE + délibération à faire, à renvoyer ensuite délibération et copie de la demande classement (ou tableau de classement si déjà fait) et devis
 - réseaux humides :
 - Trottoirs : non mais amende de police car considérés comme sécurité.
- Montant mini de travaux : 10 000 €
Montant ESTJ : 20% travaux
Possible d'être utilisée pour plusieurs projets
Envoyer délibération visée au contrôle de légalité avec devis et autres aides.
- **Nouveaux horaires pour la secrétaire de mairie** : En test
 - Lundi et jeudi de 8h15 à 13h00 et 13h30 à 17h15
 - Accueil : lundi et jeudi de 11h à 13h00

La séance est levée à 20 heures 15.